



## AIPR Encadrant et passage de l'examen QCM AIPR

*L'AIPR est une autorisation obligatoire en France pour les professionnels réalisant des travaux à proximité des réseaux. Elle s'inscrit dans la réglementation DT-DICT, établie pour prévenir les endommagements de ces réseaux.*

*Cette réglementation découle de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, visant à simplifier les démarches administratives tout en assurant la sécurité des infrastructures.*

*Pour une meilleure précision et application, la loi est accompagnée du décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011.*

*De plus, des arrêtés datant du 15 février 2012 définissent la qualification des individus intervenant dans ce contexte.*

*L'AIPR vise à garantir que les professionnels travaillant près des réseaux sont formés et conscients des risques, renforçant ainsi la sécurité et l'intégrité des infrastructures souterraines et aériennes.*

*Cette formation peut se dérouler entièrement en présentiel ou en mixte (présentiel et e-learning)*

**Durée:** heures ( jours)

### Profils des apprenants

- Personnel encadrant (chef d'équipe, de chantier, conducteur de travaux) intervenant à proximité de réseaux aériens et/ou enterrés

### Prérequis

- Connaissance du français nécessaire à la compréhension du QCM
- Connaissances de bases d'utilisation d'ordinateur ou tablette

### Accessibilité et délais d'accès

2 semaines

### Qualité et indicateurs de résultats

## Objectifs pédagogiques



- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR), par rapport aux obligations réglementaires

## Contenu de la formation

- Introduction
  - Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
  - Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives
  - Les procédures de mise en place (DT suivie par DT-DICT conjointe, ATU)
  - Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux
  - La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables
- La mise en œuvre du chantier
  - Les documents nécessaires
  - Les piquetages et les marquages au sol
  - Les actions de prévention avant le démarrage des travaux
  - Le guide technique : présentation et mode d'emploi
  - Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
  - Consignes spécifiques pour les travaux urgents « ATU » (avis de travaux urgents)
- Préparer son intervention
  - Savoir reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
  - Les différentes classes de plan
  - Lecture de plan et nomenclature des réseaux
  - Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
  - Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux
- Travailler à proximité des réseaux
  - Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors des interventions à proximité des réseaux
  - Les risques liés au travail à proximité des réseaux
  - L'apport éventuel des exploitants
  - Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés
  - Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- Les anomalies
  - Mesures à prendre à cas d'accident
  - La règle des 4A
  - Déclaration de dommages, responsabilité

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

Formateur expérimenté dans le domaine

### Moyens pédagogiques et techniques

- LIVRETS AIPR
- TABLETTES DIGITALES MISES A DISPOSITION
- PAPERBOARD
- DOCUMENTS POWER POPINT
- ECRAN

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

# BE CONSULTING

70 rue MARC DELAGE BT B4

83130 LA GARDE

Email : beconsulting.formation@gmail.com

Tel : +33610121399



- La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Une validation formelle des acquis peut s'effectuer via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Passage de l'examen QCM AIPR « Encadrant » sur tablette

**Prix** : sur devis